

LOU PITCHOUN

Mandieulen

TRAVAUX

D'EMBELLISSEMENT

Cours Jean Jaurès

LES FINANCEURS



Manduel



www.manduel.fr

Info-flash : Manduel



Le parc de la République



Le Conseil Municipal des Jeunes



Repas dansant des aînés



N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune et à vous inscrire à la newsletter.



Pour recevoir en direct les informations importantes de la commune, téléchargez l'application INFO-FLASH pour smartphones et tablettes (sous IOS ou Android), puis sélectionnez la commune de Manduel et les rubriques qui vous intéressent.

Manduel et les rubriques qui vous intéressent.

Sommaire

- p. 3 Le mot du maire
- p. 5 Budget
- p. 9 Sécurité et Prévention
- p. 10 Travaux
- p. 15 Dossier « Cours Jean Jaurès »
- p. 19 Éducation
- p. 22 Environnement
- p. 24 Social
- p. 25 Cérémonies
- p. 28 Culture
- p. 29 État civil
- p. 30 Le mot de l'opposition
- p. 31 Infos utiles

LOU PITCHOUN MANDIEULEN JUIN 2019 - N°82

Éditeur :

commune de Manduel représentée par son maire,
Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Jacques Granat

Comité de rédaction :

Isabel Alcaniz (adjointe déléguée

à la communication), Xavier Pecharal,

Nadine Andreo, Valérie Maggi, Lionel Hebrard,

Monique Monnier, Michel Berno, Marine Pla,

Valérie Perier (secrétaire de direction)

Crédit photos :

Mairie de Manduel, Mme Nathalie Laffaye,

M. Imbert

Conception/réalisation :

ABOVO Conseil

04 66 62 93 63 / www.abovo.fr

Dépôt légal 04/2019 - Conformément aux termes de l'article 9 du Code Civil,
« chacun a droit au respect de sa vie privée », vous pouvez refuser la publication
d'une photographie portant atteinte à votre droit à l'image ou à celui de vos
enfants. Nous vous remercions dans ce cas de nous en faire part expressément.



www.manduel.fr



Votre bulletin n°82
est imprimé sur un papier
respectant les normes
européennes de
protection de
l'environnement



Madame, Monsieur,

Chères Manduelloises, chers Manduellois,

Ce premier semestre 2019 voit la concrétisation de nombreux projets annoncés et portés par votre équipe municipale.

Il a fallu tout d'abord redresser les comptes de la commune sans augmenter les impôts communaux. Ensuite, faire les démarches administratives nécessaires pour que le patrimoine et les atouts de notre ville soient reconnus afin de bénéficier des subventions d'un maximum de partenaires (Europe, État, Région, Département, Agglomération). Aujourd'hui, les aides financières ont été accordées et ces partenaires nous accompagnent dans les projets que nous réalisons. En parcourant ce bulletin, vous serez informés de leur avancement.

La rénovation du cœur de ville y tient évidemment une place prépondérante parce qu'elle correspond aux travaux qui ont le plus de conséquence sur le fonctionnement quotidien de notre communauté. Une fois encore, je veux saluer ici l'investissement et la compréhension des commerçants de Manduel, représentés par leur association avec laquelle nous travaillons de manière très étroite. Le déroulement de ce projet est conforme au planning annoncé et je vous invite d'ores et déjà à nous retrouver sur le cours Jean Jaurès rénové, le 15 août 2019, pour participer à une rencontre autour de cette place tant appréciée.

En complément de ce chantier, d'autres projets de restauration et de mise en valeur de notre patrimoine sont en cours. Ainsi, les travaux de sécurisation de l'église Saint-Genest et ceux du lavoir situé rue Victor Hugo débutent. Notre volonté est d'initier, de réaliser ou de faciliter toutes les actions qui se présentent pour permettre la mise en valeur de notre histoire commune : l'installation d'un moulage d'une borne miliaire sur le parvis de la future gare, en partenariat avec la SNCF et avec la collaboration scientifique de l'association du Patrimoine, en est un parfait exemple.

Notre commune a une histoire qu'il convient de mettre en évidence, mais elle doit résolument se tourner vers l'avenir et disposer de nouveaux équipements pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

La maison des associations, véritable « creuset intergénérationnel », prend forme et son planning de réalisation est respecté. Elle sera fonctionnelle à l'automne 2019. Par ailleurs, les dossiers d'étude de l'extension du complexe sportif ont été

réalisés, le permis de construire est approuvé, la consultation des entreprises est en cours et le bâtiment devrait être opérationnel en début d'année 2020.

Le programme de rénovation de voirie pour l'année 2019 a également été lancé, dès le vote du budget. Les études sont terminées et la consultation des entreprises est en cours. Les travaux débuteront dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, en concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes, des aires de jeux ont été ou seront implantées au parc de la République et au parc de la Vieille Fontaine. Ces équipements sont appréciés des enfants et de leurs familles. Leur installation témoigne de notre volonté d'apporter aux Manduellois un cadre de vie agréable et apaisé.

Voici quelques-unes des réalisations qui vous sont présentées dans ce bulletin, riche également en reportages sur les instants de convivialité et de partage qui se sont déroulés durant ces derniers mois. Je vous laisse donc le découvrir et espère pouvoir vous rencontrer pour les prochaines fêtes des écoles, pour la fête de la musique ou le cinéma de plein air, avant la trêve estivale et les festivités du mois d'août.

Jean-Jacques Granat,
Maire de Manduel

REPAS DES AÎNÉS

C'est avec toujours le même plaisir des yeux et des papilles que s'est tenu le repas des aînés, le 6 janvier 2019, servi par « Délice Provençal » et animé par Richert David et Fabbro Mickaël.

Dans une ambiance bon enfant, les convives, nombreux comme chaque année, ont pu apprécier le repas qui leur était offert en compagnie des élus et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sans oublier les pas de danses ou les chants qui ont rythmé leur après-midi.



SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

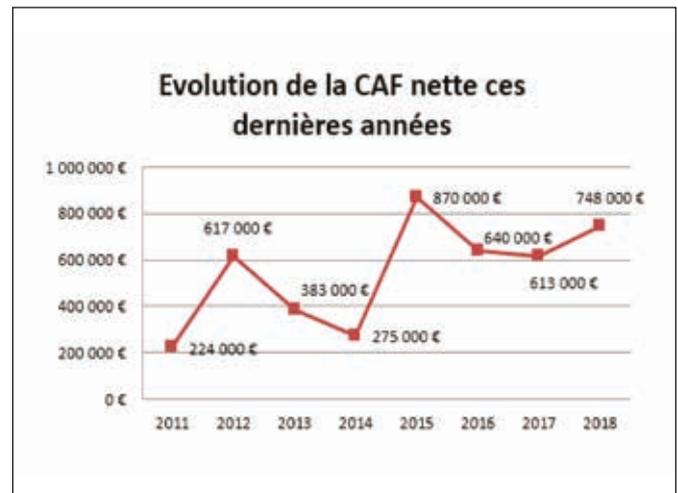
Lors du conseil municipal du 13 avril 2019, ont été présentés les résultats de l'exercice budgétaire 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019.

Les résultats de l'exercice 2018

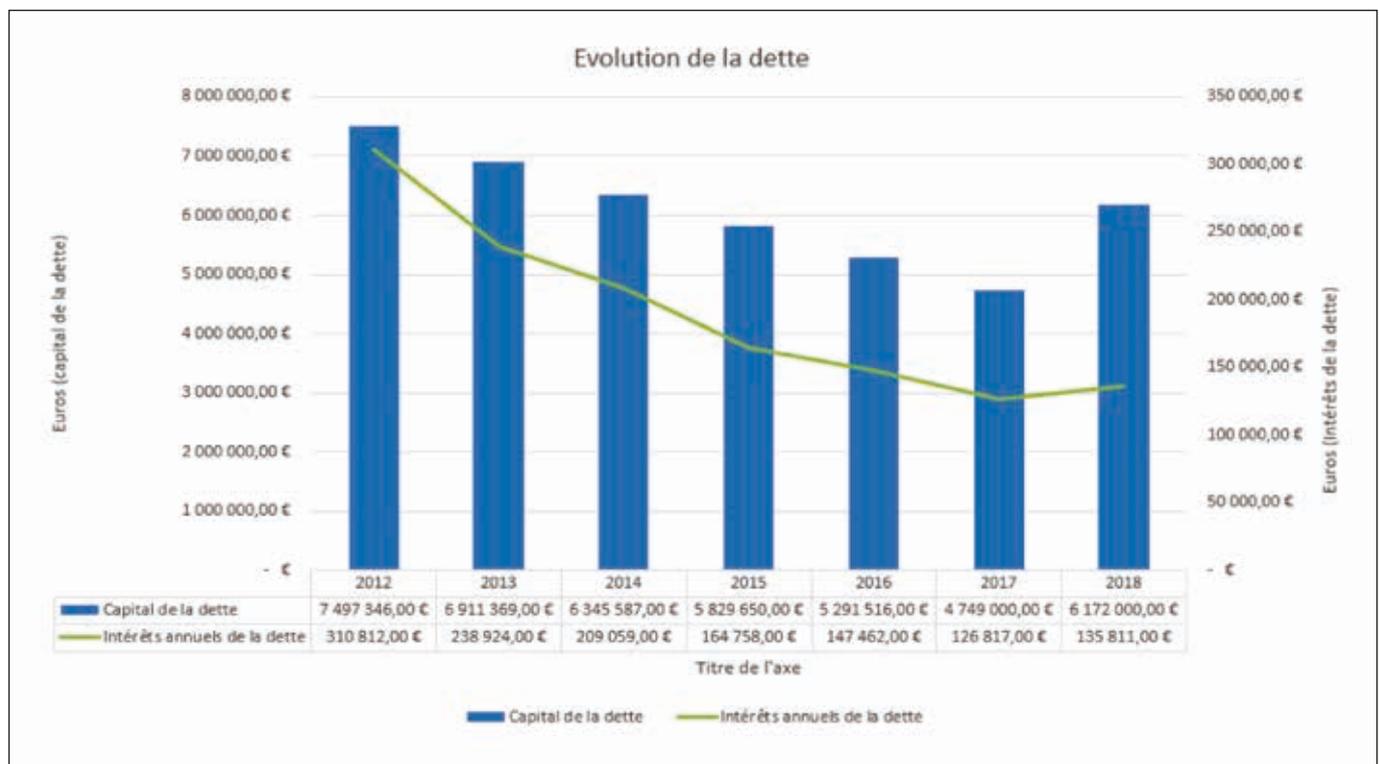
Le bilan de l'exercice 2018 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de + 1 099 931,88 € et de la section d'investissement de + 2 307 910,30 €.

La capacité d'autofinancement brut s'est élevée à + 1 25 673 € en 2018.

La **capacité d'autofinancement net** s'est élevée à + 748 123 €. Cet indicateur de gestion représente l'excédent du budget de fonctionnement après remboursement du capital de la dette que la commune peut utiliser pour financer ses dépenses d'investissement.

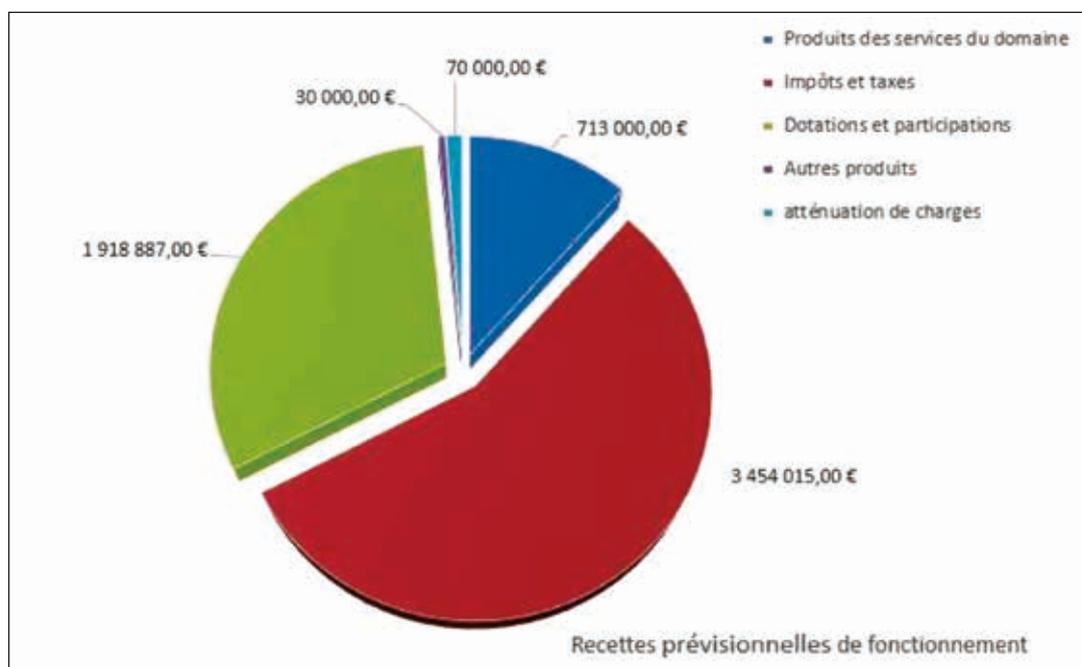


À la fin de l'année 2018, l'encours de la dette s'élevait à 6 172 000 €, du fait de l'emprunt de 2 000 000 € contracté en 2018. Le capital à rembourser reste toutefois inférieur à celui de 2014.



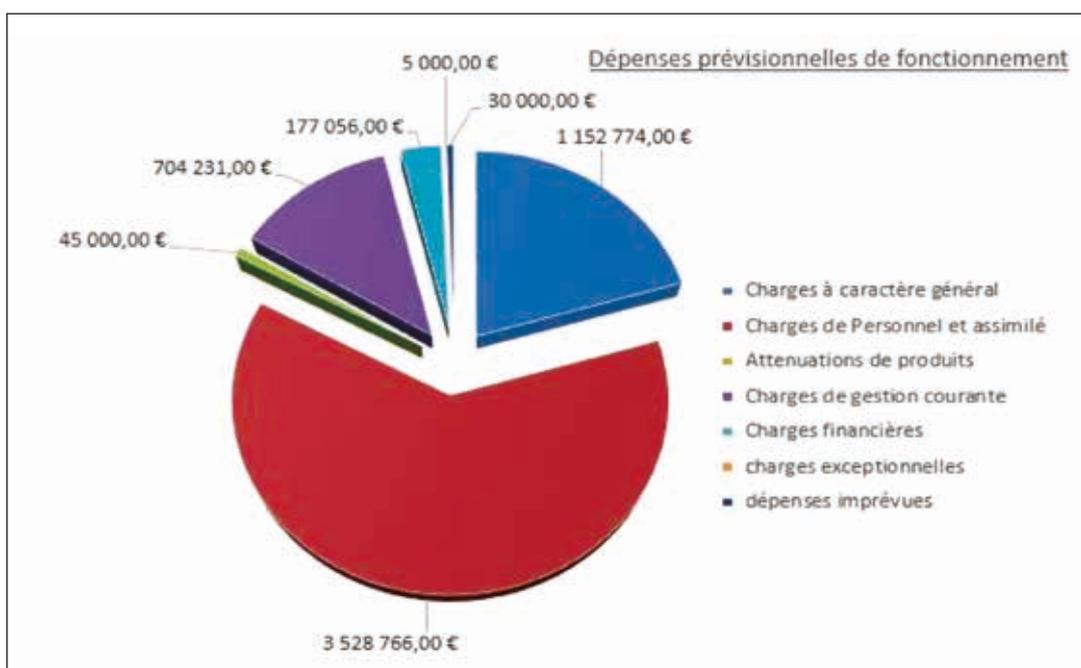
Le budget primitif 2019

Le montant prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 6 185 902 €.



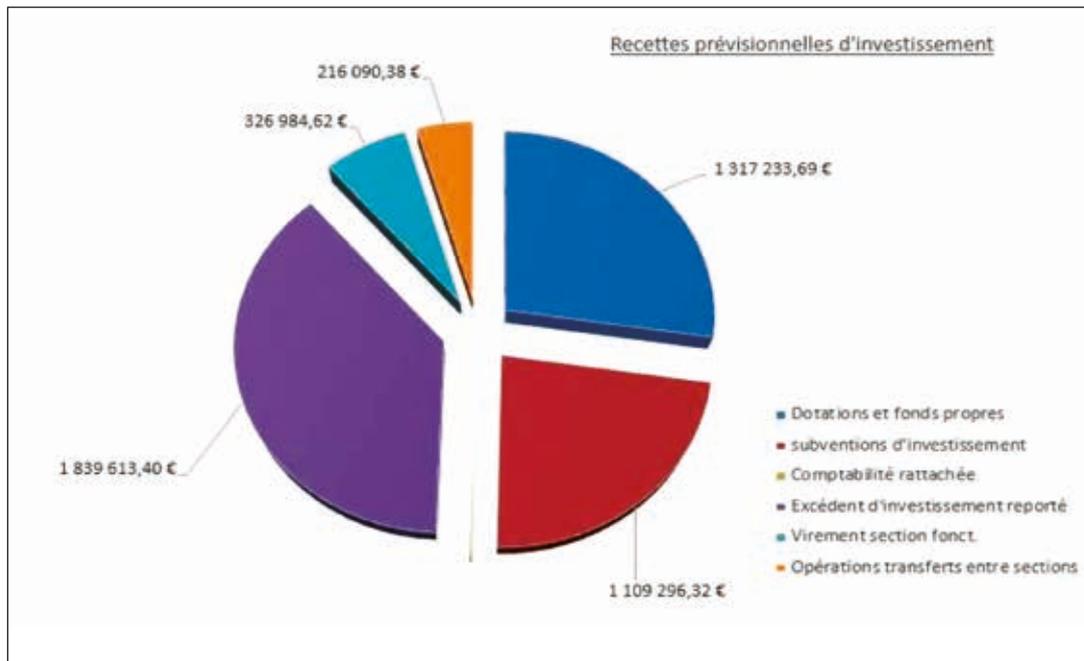
Il convient de noter que les taux d'imposition restent inchangés depuis 2013.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 5 642 827 €.



L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, soit + 543 075 €, vient compléter les recettes propres à la section d'investissement.

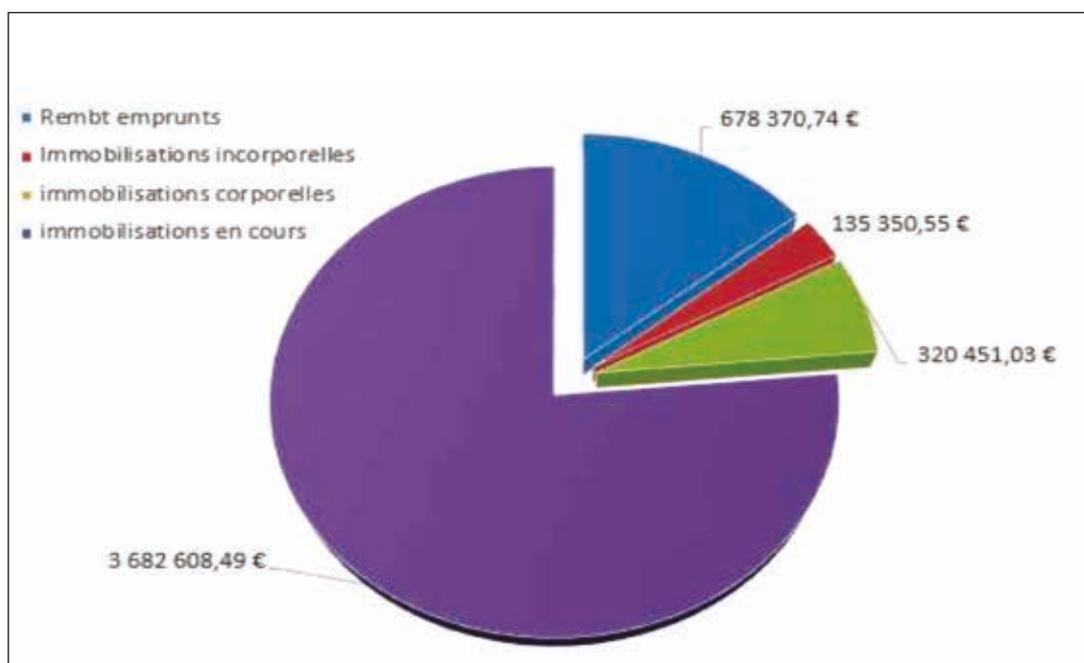
Les recettes prévisionnelles propres à la section d'investissement s'élèvent à 2 434 092 €.



Dans ces recettes, ne sont prises en compte que les subventions attribuées à ce jour. Des demandes d'aides notamment auprès de l'Europe, de l'État et de la Région sont en cours d'instruction et pourraient venir s'ajouter ultérieurement.

Le total des recettes d'investissement se monte à 4 816 780 € en tenant compte des reports de l'exercice 2018 et de l'excédent de fonctionnement transféré en investissement.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Principales réalisations prévues durant l'exercice 2019 :

PROJET	Coût TTC estimatif	Restant à charge escompté
URBANISME		
Révision globale et révisions allégées du PLU (cimetière notamment)	50 000 €	50 000 €
ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS		
Aménagement des parcs publics (parc de la République, parc de la vieille fontaine, parc de Fumérian, parc de la résidence autonomie)	90 000 €	90 000 €
Aménagement nouveau cimetière	70 000 €	70 000 €
Divers projets d'aménagement (notamment mobiliers urbains, aménagements fleuris)	25 000 €	25 000 €
BATIMENTS		
Maison des associations	725 000 €	255 000 €
Extension du complexe sportif	828 000 €	380 000 €
Travaux de restauration de l'Eglise (phase 1)	650 000 €	350 000 €
Restauration lavoir	45 000 €	45 000 €
Travaux d'accessibilité	50 000 €	40 000 €
Travaux scolaires, périscolaires, crèche et restauration	70 000 €	70 000 €
VOIRIE		
Réfection du cours Jean Jaurès, de la place Saint-Genest et de la place de la mairie	1 300 000 €	620 000 €
Réfection des voies	450 000 €	450 000 €
Sécurisation (radars pédagogiques, éclairage, vidéoprotection, panneaux, etc.)	70 000 €	70 000 €

CAMÉRAS PIÉTONS

Par arrêté préfectoral n° 2019-105-036 du 15 avril 2019, la police municipale de Manduel a été autorisée à utiliser deux caméras piétons. Les agents les porteront systématiquement dans le cadre de leurs interventions sur la voie publique et également dans les lieux privés. Complémentaire du système de vidéoprotection, ces caméras viennent renforcer le dispositif mis en place par la commune en matière de sécurité publique et contribue à sécuriser les interventions des policiers municipaux.

Ces caméras ont pour finalité :

- la prévention des incidents au cours des interventions des agents de police municipale,
- le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves,
- la formation et la pédagogie des agents de police municipale.

Leur emploi est encadré par le décret n°2019-140 du 27 février 2019.

Le port de la caméra doit être apparent. Le signal d'enregistrement est caractérisé par un point lumineux rouge et le déclenchement de l'enregistrement doit être annoncé aux personnes filmées.

Les enregistrements sont transférés sur support informatique sécurisé, les données étant conservées durant six mois, puis détruites sauf dans le cas d'une extraction pour les besoins d'une procédure judiciaire ou disciplinaire.

Le chef de service de la police municipale est responsable du traitement, situé au poste de police 15 cours Jean Jaurès - Manduel (tél : 04 66 20 60 22).

Conformément à l'article R 241-12 du code de la sécurité intérieure, dans la limite de leurs attributions respectives et de leur besoin d'en connaître, ont accès aux données et informations enregistrées : le chef de service de la police municipale, les agents de police municipale, les officiers et agents de police judiciaire, les agents des services d'inspection générale de l'État, le maire en qualité d'autorité disciplinaire ainsi que les membres des instances disciplinaires et les agents en charge de l'instruction des dossiers présentés à ces instances, les agents chargés de la formation.

Une déclaration de conformité a été adressée à la commission nationale informatique et libertés (CNIL),

le 24 avril 2019 - Révisé de déclaration n° 2213192 v 0, CNIL 3 place de Fontenoy - 75334 Paris cedex 07 tél : 01 53 73 22 22, www.cnil.fr

À noter que le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement (article R 241-15 II du code de la sécurité intérieure) et les droits d'information, d'accès et d'effacement prévues aux articles 70-18 à 70-20 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'exercent directement auprès du maire.



Afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires et d'éviter de nuire à la prévention ou la détection d'infractions pénales, aux enquêtes ou aux poursuites en la matière, les droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions. Dans ce cas, la personne concernée par ces restrictions exerce ses droits auprès de la CNIL.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération « Tranquillité Vacances » est de nouveau mise en place cet été.

Si vous partez en vacances durant les mois de juillet et août, vous êtes invités à signaler votre absence. Des policiers veilleront aux adresses des personnes inscrites lors des patrouilles de surveillance.

L'opération « Tranquillité Vacances » est une action des services de la police municipale qui assure une surveillance de votre domicile durant votre absence. Pour cela, une inscription préalable est obligatoire auprès du poste de police municipale, 15 cours Jean Jaurès - 30129 Manduel.

Munissez-vous d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que du formulaire 2019. Ce dernier peut être téléchargé sur le site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr/.../operation-tranquillitevacances.../formulaire...

AMÉNAGEMENT DES PARCS

- De la République :

Le parc de la République a bénéficié d'aménagements pour en faire un lieu de rencontres et de détente. Les rencontres avec les parents sur le parc nous ont permis de ne pas oublier des bancs en sus des tables de pique-nique.



- De la vieille Fontaine :

Une structure de jeux pour enfants, une tyrolienne, un élément de grimpe, une pyramide de cordes, les premiers modules de musculation et fitness pour les plus grands seront prochainement installés, sans oublier des bancs et des tables de pique-nique.

Des toilettes sèches seront installées sur le parking.

Cet aménagement fut aussi le moyen pour les jeunes élus du CMJ de suivre l'évolution d'un projet municipal, depuis l'idée originelle jusqu'à la désignation des entreprises dans le cadre d'une commission d'appel d'offres en passant par les souhaits de modules, les contraintes budgétaires et réglementaires. La pyramide de cordes était un désir des jeunes élus.



Jeux et appareils de musculation se partageront le parc de la Vieille Fontaine

DÉBROUSSAILLAGE

Incinération des végétaux, les obligations à respecter

Par dérogation au règlement sanitaire départemental et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et leurs ayants droit soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1^{er} février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe,

- et du 15 septembre au 31 janvier.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus sur déclaration préalable auprès de la mairie.

Consultez le site : <http://www.dpfm.fr/index.php/telechargement-dpfm/file/26-arrete-prefectoral-relatif-au-debroussaillage-obligatoire-30.html>

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-GENEST

Les travaux de restauration de l'église Saint-Genest ont été lancés en collaboration avec les services du Ministère de la Culture et sous la maîtrise d'œuvre de M. AUTIN, Architecte du Patrimoine.

Ils sont décomposés en quatre phases :

- phase 1 (durant l'année 2019) : études de l'état du patrimoine, élaboration des différents dossiers de conception et de réalisation des travaux, dépôt du permis de construire, prise en compte des observations des Conservateurs du Patrimoine ;
- phase 2 (durant l'année 2020) : travaux sur la couverture, la charpente, les vitraux et consolidation ;
- phase 3 (durant l'année 2021) : travaux sur le beffroi, les façades, la maçonnerie ;
- phase 4 (durant l'année 2022) : travaux sur les décors peints, la menuiserie et l'électricité.

La phase 1 est donc en cours. Elle a permis de mettre en évidence des faiblesses de structure, consécutives à l'absence d'entretien pendant des décennies, qu'il convient de consolider dans l'urgence pour la sécurité de l'édifice mais surtout des paroissiens et visiteurs.

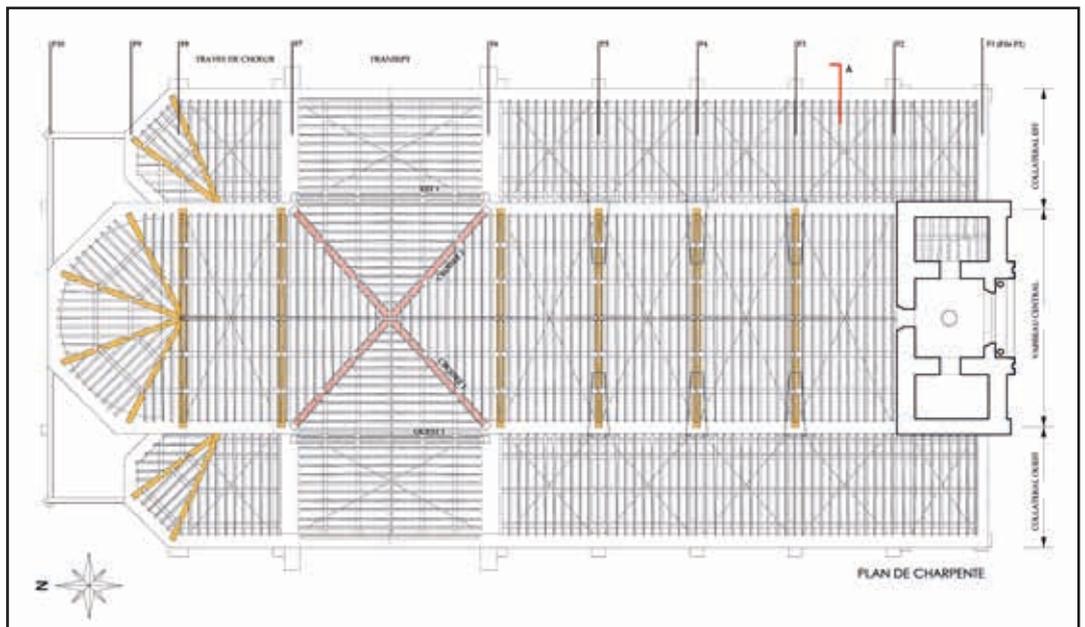
Durant le mois de mai, un étaielement a été réalisé par l'entreprise BOURGEOIS pour soutenir la voute sur laquelle s'appuie la charpente en croisée, située au centre du transept.



Durant la même période, l'atelier THOMAS Vitraux retirera l'ensemble des vitraux en prévision de leur restauration en atelier. Leur scellement est très fragile et ils sont susceptibles de tomber à chaque épisode de vent fort.



Sur ce dossier, la commune travaille en étroite collaboration avec M. le Curé et le comité paroissial pour que les offices religieux puissent continuer à se dérouler dans l'église pendant la durée des travaux.



MAISON DES ASSOCIATIONS

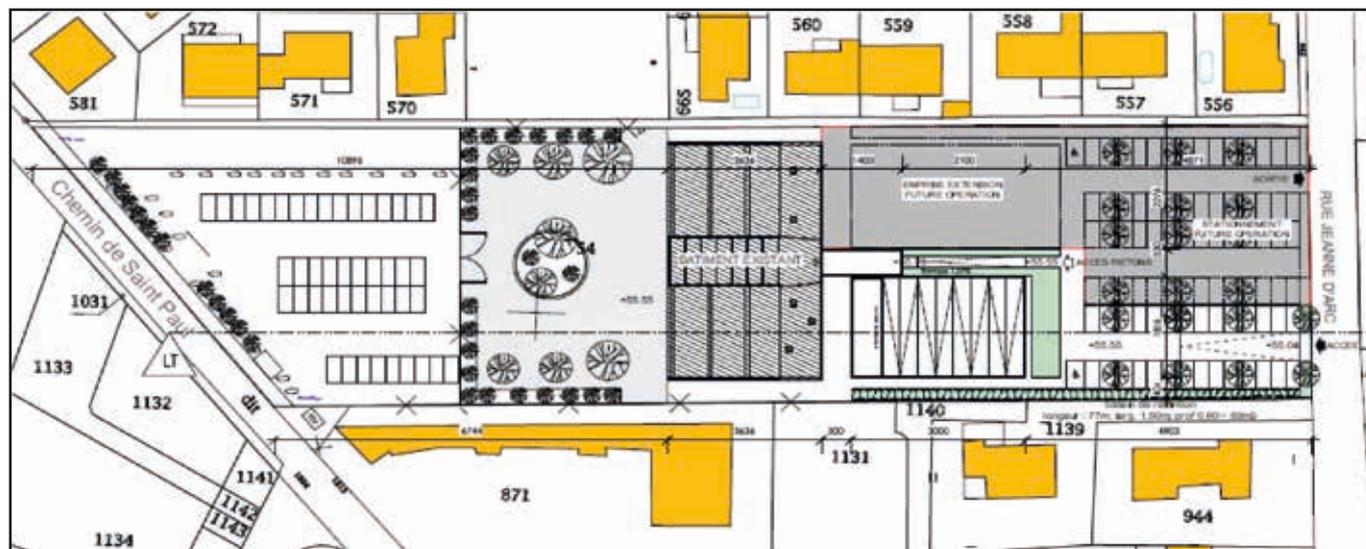
La maison des associations, située au 21 rue de Bellegarde, prend forme. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Maryline NICOLAS-BATIGNE. Le gros-œuvre se



termine et les différents corps de métier intervenant sur la partie extérieure du bâtiment réalisent actuellement leurs travaux. Il s'agit des menuiseries et de la charpente notamment. Les locaux doivent être livrés durant l'automne 2019.

EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF

Le chantier de l'extension du complexe sportif va prochainement débuter. Les différents dossiers de conception et de réalisation des travaux sont établis et le permis de construire a été signé. La consultation des entreprises qui vont réaliser ce chantier, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture IMAGO ARCHITECTURE, est en cours. Les travaux doivent commencer à l'été 2019 et se terminer durant cet hiver.



TRAVAUX DE VOIRIE

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie est en cours. Vont être rénovées, durant l'année 2019 et le début de l'année 2020, les voies suivantes :

- le chemin Bas, avec reprise de la couche de roulement de la voirie en enrobés et reprise du fossé par curage et reprofilage sur une longueur de 400 m et une largeur moyenne de voirie de 3,5 m ;
- l'impasse des Peupliers, avec reprise de la couche de roulement de la voirie en bicouche, refonte des trottoirs et cheminement PMR, sur une longueur de 125 m et une largeur totale de 8,20 m ;
- l'impasse des Rossignols, avec reprise de la couche de roulement de la voirie en bicouche, sur une longueur de 100 m et une largeur moyenne de 4 m ;
- l'impasse de la Vieille Fontaine, avec reprise de la couche de la voirie en enrobés, refonte des trottoirs et cheminement PMR, sur une longueur de 155 m et une largeur moyenne de 7 m ;
- le chemin du Bois des Roziers, sur deux zones :
 - ✓ la reprise de la couche de roulement de la voirie en enrobés avec la refonte du plateau ralentisseur existant, sur une longueur de 350 m et une largeur de 5,5 m,
 - ✓ une refonte de l'aire de stationnement devant l'école maternelle Françoise Dolto sur une emprise d'environ 3 000 m² environ, avec matérialisation des places de stationnement et la création d'un sens unique de circulation ;
- l'impasse de la Grange aux Lierres, avec reprise de la couche de roulement en enrobés, refonte des trottoirs et cheminement PMR, sur une longueur de 155 m et une largeur moyenne de 8 m ;
- l'impasse des Cigales, avec reprise de la couche de roulement en enrobés, refonte des trottoirs et cheminement PMR, sur une longueur de 170 m et une largeur moyenne de 7,20 m ;
- la rue des Castors, au début de l'année 2020, après rétrocession de la voirie au domaine communal, avec reprise de la couche de roulement en enrobés, refonte des trottoirs et cheminement PMR, sur une longueur de 420 m et une largeur moyenne de 8,20 m.

RESTAURATION DU LAVOIR

Le projet de restauration du lavoir est budgété pour cette année 2019 et les devis ont été demandés aux entreprises. Il est ainsi prévu une dépose totale de la toiture et des poutres, la pose d'une nouvelle toiture, le nettoyage des tags et la réalisation d'un enduit.

Par ailleurs, le jardin situé autour du lavoir fera l'objet d'un aménagement (jeux pour jeunes enfants, bancs).

L'éclairage du site sera également revu.

Avant que ces travaux soient effectifs, il a été

demandé à la Direction des usages et des infrastructures numériques commune à Nîmes Métropole, la DUIN, de piloter la mise en place de caméras de vidéosurveillance afin de protéger le site et d'éviter qu'il ne se dégrade à nouveau après les travaux. Les services de la Gendarmerie Nationale ont au préalable approuvé leur installation.



MISE EN PLACE DES ZONES BLEUES DEVANT LES ÉCOLES

À compter de la rentrée 2019, les abords du groupe scolaire François Fournier et de l'école maternelle Françoise Dolto seront progressivement placés en zone bleue afin que les parents puissent accompagner leurs enfants en toute sérénité. Ces zones bleues seront effectives durant les jours et aux heures de classe.

GARE DE NÎMES PONT-DU-GARD LES NOUVELLES DU CHANTIER

Visite des partenaires du projet

Le 12 mars dernier, les partenaires du projet et la presse étaient en visite sur le chantier Nîmes Pont-du-Gard. L'occasion pour les équipes de présenter l'avancement du projet à 9 mois de l'ouverture aux voyageurs. À partir du 15 décembre, ce sont environ 25 TGV et 44 TER qui desserviront chaque jour la nouvelle gare. À 8 minutes seulement de Nîmes-



centre en TER, cette gare très attendue sera une véritable opportunité pour le territoire.

Le 22 mars, une visite avec les élus de Manduel et de Redessan, des membres du comité consultatif et du conseil des sages a eu lieu.



M. le Maire, Jean-Jacques GRANAT, et deux anciens maires : Michel GAINI et Michel BRUN.

La halle voyageurs est sortie de terre

Les contours du bâtiment qui accueillera les voyageurs sont maintenant « dessinés ». La structure métallique est montée et les immenses colonnes en chêne qui soutiendront l'ombrière sont ancrées. Tout est fait pour que la gare se fonde aux mieux dans le paysage. Elle offrira aux voyageurs un maximum de transparence afin que ces derniers repèrent les services, les accès aux quais et les sorties d'un simple coup d'œil.

Les quais n'attendent plus que les voyageurs

Les quais qui accueilleront dans quelques mois les voyageurs sont quasiment terminés. Au niveau inférieur, les deux quais TER sont en cours de construction. D'une longueur de 220 m, ils sont situés sous la ligne à grande vitesse. Au niveau supérieur, les quais TGV vers Montpellier et Paris sont déjà construits sur une longueur de 400 m et seront bientôt équipés en mobilier et abris. Pour simplifier les parcours clients, quais TER et TGV seront rapidement accessibles, via la passerelle piétonne, depuis le parking longue durée.



Dossier TRAVAUX DU COURS JEAN JAURÈS

Réunions publiques du 21 janvier 2019 et du 25 février 2019

Lors de la réunion publique du 21 janvier 2019, M. le Maire a rappelé que ce projet de rénovation concernait le cours Jean Jaurès, la place Saint-Genest et la place de la Mairie jusqu'au rond-point du début de l'avenue Pierre Mendès France.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- renforcer l'attractivité du centre-ville où se trouve la grande majorité des commerces de proximité de la commune ;
- lutter contre le stationnement anarchique et l'occupation du cœur de ville par des voitures tampons par la mise en place d'une zone bleue. Il s'agit de pouvoir proposer à tout instant dans la journée des places de stationnement aux personnes qui souhaitent se rendre dans les commerces ;
- améliorer la visibilité des commerces et leur accessibilité notamment par la mise aux normes des trottoirs.

Mme Julie JEANJEAN, représentant la société publique locale AGATE qui assure les missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la commune, et M. Olivier POUDEVIGNE, qui va conduire le chantier comme maître d'œuvre, représentant le bureau

d'études Rhône Cévennes Ingénierie, étaient présents pour présenter le projet définitif et animer les débats.

Une seconde réunion publique qui s'est déroulée le 25 février 2019 a, quant à elle, présenté les entreprises qui vont intervenir sur le projet d'aménagement du cours Jean Jaurès.

Une salle comble où chacun a pu écouter, échanger et apprécier sur écran géant la physionomie future du cours.

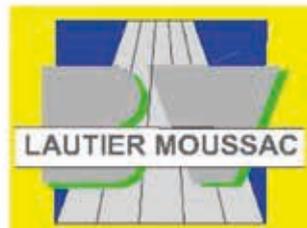


Cours Jean Jaurès

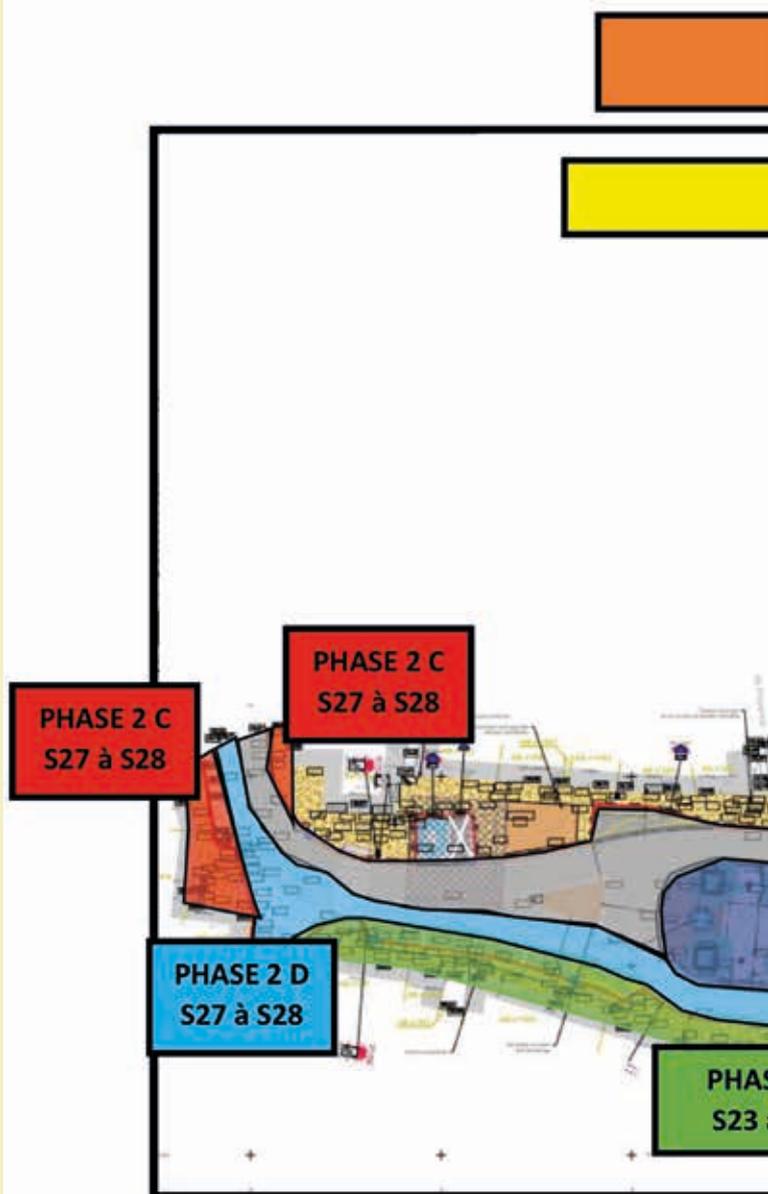
Les choix techniques ayant conduit à l'aménagement du cours Jean Jaurès et de ses abords se sont faits en collaboration avec l'association des commerçants et différents professionnels, sous le contrôle scientifique et technique du service des architectes des bâtiments de France, compte-tenu de l'inscription de la borne miliaire et de l'église Saint-Genest.



Résultat final



Plan de Aménagement

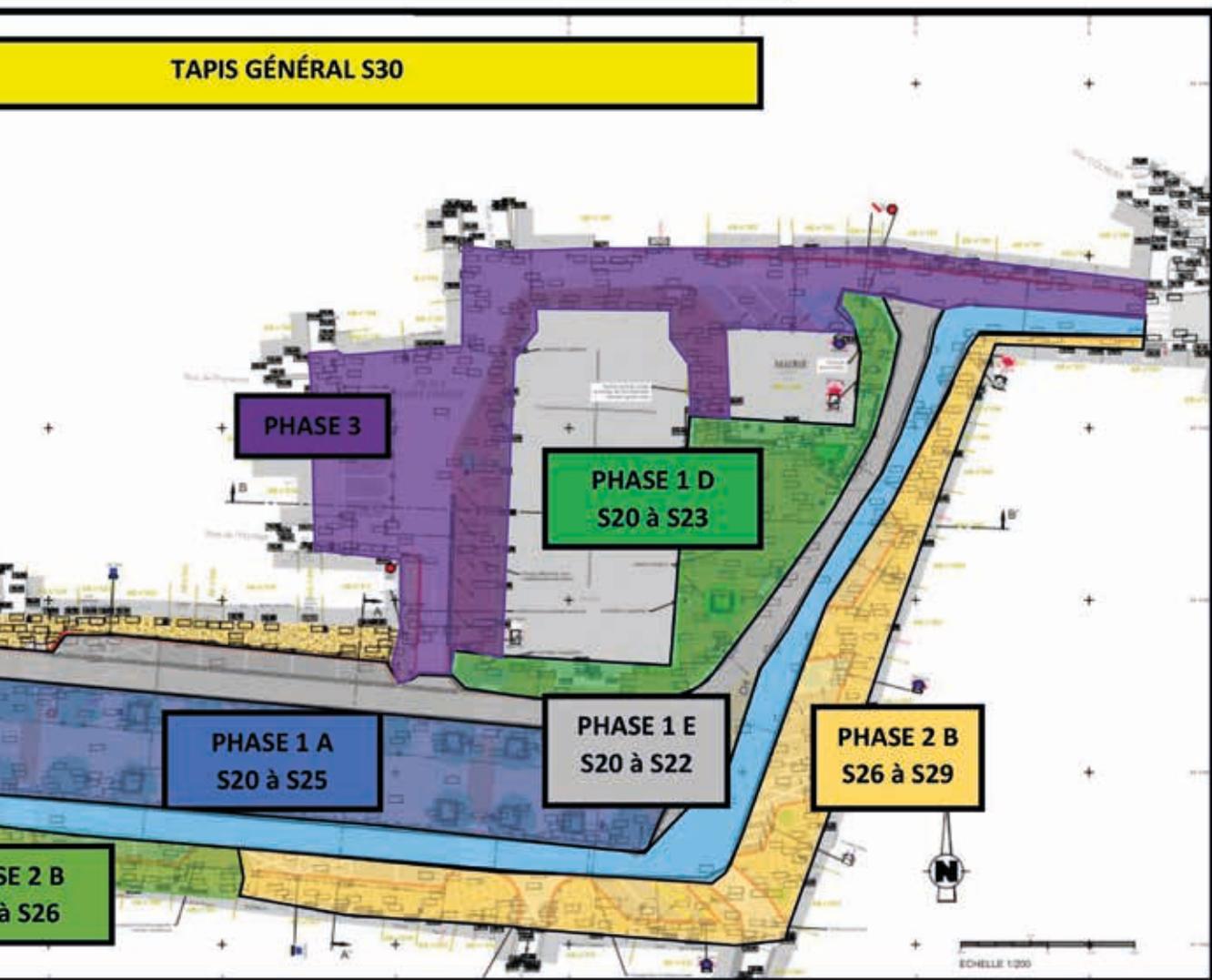


le sous phasage des travaux
ent Cours Jean Jaurès à Manduel



PHASAGE DE S20 à S30

TAPIS GÉNÉRAL S30



Les couleurs correspondent à une période précise. Le S correspond à « semaine ».

Dossier TRAVAUX DU COURS JEAN JAURÈS

Pour les revêtements de trottoirs, il a été choisi :

- la pierre naturelle pour le parvis de la mairie afin de mettre en valeur la borne miliaire et l'église Saint-Genest,
- un béton coloré bouchardé pour la partie centrale du cours Jean Jaurès, avec des reprises de dallage aux extrémités du cours et dans le prolongement des traversées piétonnières,
- un béton coloré désactivé pour les trottoirs, devant les commerces.



Enfouissement des réseaux secs



Les bordures du cours et des trottoirs sont en pierre naturelle reconstituée.

Afin de rendre les trottoirs plus accessibles et de donner à l'ensemble une certaine homogénéité, la hauteur de la chaussée est abaissée entre 5 et 15 cm. L'écoulement des eaux pluviales est garanti par la réalisation de pentes entre 1,5 % et 2 % ainsi que la pose de bordures permettant leur captage.

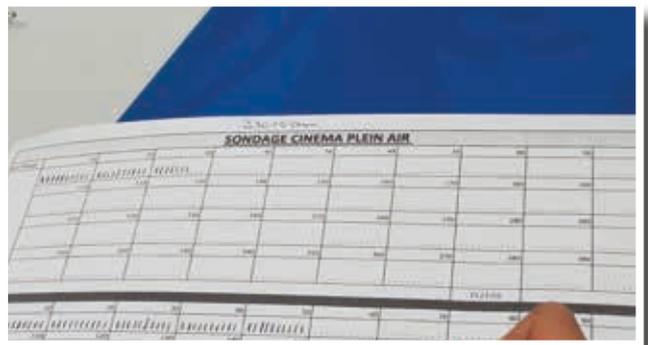
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les réunions et les travaux se poursuivent

Les commissions du CMJ se réunissent une fois par mois depuis son élection, au mois d'octobre. Donc, à ce jour, 5 réunions ont pu avoir lieu où les jeunes élus sont très motivés et assidus.

Parmi les différents thèmes abordés :

- propreté et respect de l'environnement (sensibilisation à la propreté des rues et déjections canines, dépôts sauvages),
- aide au choix de l'aménagement du parc de la Vieille Fontaine,
- citoyenneté (réflexion sur l'illustration de la charte de partenariat signée par la commune et l'armée et harcèlement scolaire),
- Cinéma Plein Air (organisation au sein de l'école de la distribution des sondages auprès des familles pour le choix du film),



CARNAVAL

Le printemps était au rendez-vous pour le carnaval de la maternelle F. Fournier, ce vendredi 22 mars. Celui-ci avait pour thème « Voyage autour du monde » comme en témoigne les costumes riches et colorés.

La chorale a interprété des chansons de tous les continents et les enfants ont lancé des confettis dans la cour à la grande joie des parents.

Après le verre de l'amitié, nous nous sommes séparés, impatients de rêver au prochain carnaval !



Les élus du CMJ ont fait voter leurs camarades dans les différentes écoles pour le choix du film du cinéma plein air. Ils ont donc participé au dépouillement et le film gagnant pour cette année est : « COCO » qui aura lieu le 5 juillet 2019, à 22h, au stade.



ÉCOLES F. DOLTO

Le baby-ping s'est invité à la maternelle F. Dolto

Depuis le début de l'année, les élèves de l'école maternelle Dolto pratiquent des jeux de balles et de raquettes. Jeudi 21 mars a eu lieu la seconde animation autour de cette activité.

Grâce à la présence d'intervenants animateurs et joueurs de ping-pong, les enfants de toutes les classes ont pu s'exercer à de nouveaux jeux.

Ce projet se clôturera par une journée de rencontre autour des jeux de raquettes pour deux classes, avec la venue de deux classes de Fourques. Un pique-nique aura lieu au parc de la Vieille Fontaine pour les classes concernées.

Pour les autres classes, une rencontre démonstration de ping-pong aura lieu au Dojo. De nombreuses activités seront proposées aux élèves. Ce sera aussi l'occasion d'un échange avec les CP.

Ce projet, encadré par une CPE de la circonscription, est très riche et apprécié des élèves.



Un échange fructueux et enrichissant autour de la littérature jeunesse

Les CE 2 de la classe de Mme Royer de l'école Fournier sont venus offrir aux élèves de l'école maternelle Dolto des lectures d'albums.

Ce moment de partage autour des livres a été fortement apprécié par tous, petits et grands.

L'après-midi s'est terminée par une dégustation de crêpes offertes par les parents de la maternelle.



Fêtes de fin d'année des écoles

École maternelle F. Fournier :
jeudi 6 juin

École élémentaire F. Fournier :
jeudi 27 juin

École F. Dolto :
mardi 18 juin à partir de 18 h

École N. Durieu :
vendredi 28 juin à partir de 18h

LE LABEL ÉCOCERT « EN CUISINE »

Le restaurant scolaire atteint le 2^e niveau de labellisation

Elle fut la première cantine du Gard à obtenir le label bio Ecocert « En Cuisine » en février 2014.

Depuis 2018, le restaurant scolaire de la commune a atteint le 2^e niveau de la labellisation et, suite à l'audit réalisé le 13 décembre dernier, il a été conforté dans ce niveau pour 2019 avec 40,04 % de produits bio servis aux 450 convives que comprennent les écoles maternelles, primaires, le foyer logement « Les Marguerites » et les portages à domicile.

Cette prestigieuse distinction vient récompenser l'engagement fort de la ville en faveur du bien manger et de l'environnement. Ce 2^e niveau de labellisation demande des exigences qualitatives dans les menus et approvisionnements, telles que la suppression des OGM, des additifs, une part significative de fruits et légumes de saison, ainsi que la lutte contre le gaspillage et la gestion globale des déchets ; cette dernière action est menée conjointement avec les animateurs du centre social où sont grandement mis à contribution les enfants des écoles primaires.

Cette année également, l'équipe de cuisine a mené à bien un autre projet, avec le soutien de l'association « Un Plus Bio », premier réseau national qui regroupe

les cantines bio et engagées et les éditions « Terres Vivantes » ; elle a participé à la création d'un livre « Je veux manger comme à la cantine BIO » recensant 50 recettes de plusieurs cantines engagées sur le territoire français et plébiscitées par les enfants de ces cantines. Sur les 50 recettes, 2 sont issues du restaurant scolaire de Manduel ainsi que les photos des enfants illustrant le livre. Ce livre est disponible dans toutes les librairies ainsi que sur le site internet d'un plus bio : www.unplusbio.org au tarif de 12 €.



Les 3 niveaux de labellisation

	 Niveau 1	 Niveau 2	 Niveau 3
+ bio	Au moins 10% de bio et 10 composantes par mois	Au moins 30% de bio et 30 composantes par mois	Au moins 50% de bio et 50 composantes par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l'écologie et au gaspillage	+ Lutte anti-gaspillage + Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)

www.labelbiocantine.com

INAUGURATION DÉCHETTERIE

Le mardi 9 avril dernier, a été inauguré par M. Yvan LACHAUD, Président de Nîmes Métropole, la déchetterie intercommunale des « Grimaudes » en présence des maires des trois communes concernées : M. GRANAT, Maire de Manduel, M. REDER, Maire de Rodilhan et M. GAILLARD, Maire de Bouillargues. Construite dans les années 2000 à équidistance des trois communes partenaires, cette déchetterie était devenue vétuste, ne répondant plus aux normes environnementales actuelles ainsi qu'aux besoins des usagers toujours plus nombreux.

Nîmes Métropole a investi 1 500 000 € pour la réhabilitation complète du site, la dotant des infrastructures du plus haut niveau en matière de tri et de stockage des déchets.

À noter : pour un confort optimal des usagers munis de leur badge d'accès, l'ouverture 7 jours sur 7 de la structure de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et ce pour 50 passages par année et par foyer.

Les jours de fermeture : les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.



De gauche à droite : Jean-Jacques Granat (Maire de Manduel), Serge Reder (Maire de Rodilhan), Yvan Lachaud (Président de Nîmes Métropole), Frédéric Touzellier (Maire de Générac), Maurice Gaillard (Maire de Bouillargues)

DÉPÔTS SAUVAGES

Nous sommes tous concernés !

Des Manduellois nous ont alertés, à juste titre, sur la prolifération des dépôts sauvages en divers endroits de la commune.

Comme souvent, la solution paraît, pour le plus grand nombre, simple pour ne pas dire simpliste. Les services techniques n'ont qu'à enlever promptement ces verrues qui portent atteinte à notre environnement ; la police municipale n'a qu'à verbaliser ces voyous.

2 difficultés contrarient ces solutions :

- l'intervention des services techniques sur un terrain privé ne peut s'effectuer sans autorisation.
- Il est difficile d'identifier les contrevenants.

En outre, les services techniques n'ont pas la disponibilité nécessaire pour être suffisamment réactifs. La réponse ne peut-être que municipale ; elle doit être collective.

Si vous voyez des personnes se débarrasser d'encombrants ou de gravats dans un champ. Si vous apercevez des camions ou remorques chargés s'engager sur des chemins communaux sans issue et à l'écart (notamment les chemins du Mas des Roziers, de la Pierre Plantée ou la véloroute qui longe la LGV), notez les plaques d'immatriculation, prenez des photos, informez la police municipale sans inter-

venir vous-même.

C'est bien connu, les imbéciles qui s'affranchissent des règles élémentaires de civisme sévissent grâce à notre indifférence et ils ne connaissent qu'un langage : celui de la répression.

Nous devons tous ensemble protéger notre environnement pour leur faire comprendre que le territoire manduellois n'est pas une décharge à ciel ouvert.



PROPRETÉ DES RUES

De la responsabilité de tous !

La propreté des rues, comme le reste de notre environnement, est de la responsabilité de tous.

Comme dans notre campagne, nous sommes encore témoins de dépôts au cœur du village.

Depuis notre élection, nous avons éliminé les dépôts sauvages derrière l'église et dans les rues piétonnes, mais il persiste encore des mauvaises habitudes : des poubelles sont souvent sorties sur les trottoirs chaque weekend alors qu'il n'y a pas de collecte le samedi et dimanche.

Nous sommes certains qu'il s'agit plus d'ignorance des jours de collecte plutôt que de malveillance.

Pour rappel, les ordures ménagères sont collectées en pas de porte le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi pour les déchets recyclables. Nous avons obtenu en 2017, auprès de l'agglomération, le maintien d'une collecte chaque jour.

Nous invitons les manduellois à ne sortir les poubelles que les veilles de passage après 18h30, du dimanche soir au jeudi soir.

Il n'est pas nécessaire de le faire le vendredi sinon, vent, chiens et chats sont autant de risques de retrouver nos déchets dans la rue.

ÉLAGAGE

Ce sont les services municipaux qui ont élagué une partie des platanes autour des arènes et auprès du stade.

Ces arbres visibles du plus grand nombre ne sont pas les seuls à être élagués ou coupés si nécessaire. De tels chantiers démontrent le savoir faire et l'engagement de nos agents.

C'est le CFA de Rodilhan qui s'est occupé des arbres de l'école Nicolas Durieu. La commune propose des chantiers en lien avec les formations du CFA.

Ce partenariat permet aux apprentis de développer leur expérience et leur pratique et à la commune de bénéficier régulièrement de leur savoir faire.



Colonnes verre et papiers

Cela fait deux ans qu'en lien avec les services de Nîmes Métropole, nous avons doublé le nombre de collecteurs de verre sur notre commune.

Cela a permis de passer de 122,5 tonnes de verre collectées en 2016 à 149,9 tonnes en 2018. Soit une augmentation de plus de 20 %, sans compter le verre déposé à la déchèterie.

Concernant les colonnes papiers, depuis leur installation fin 2018 à février 2019, nous en sommes à 7 tonnes.

CCAS

L'action sociale de la commune

La réception se fait sur rendez-vous en téléphonant au 04 66 20 51 52.

Les bureaux administratifs du CCAS de Manduel se situent au 32 rue Jeanne d'Arc.

Les permanences sociales

Salle de réunion de la Maison des Jeunes et de la Solidarité, 21 route de Bellegarde :

Mutuelle communale : M. BAUME
Tél. : 06 61 11 44 62
3^e mercredi du mois de 13h30 à 16h30.

Assistante sociale du Conseil Départemental : Mme SION
Tél. : 04 66 02 80 33

Réception sur rendez-vous

- 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h à 11h
- Jeudi de 9h à 11h.

Présence 30 (service d'aide à domicile) : Mme EL HADI
Tél. : 04 66 70 50 00
3^e vendredi du mois de 9h à 11h.

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :
Tél. : 04 66 38 10 70
2^e mardi du mois de 14h à 17h sur RDV.

Médiathèque :

Mission Locale : Mme DELSAUT

Tél. : 04 66 76 27 68 - Jeudi de 14h à 16h sur RDV.

PLAN CANICULE

En cas de forte chaleur, notre santé peut être en danger, notamment lorsque la nuit, la température ne descend pas ou très peu et que cela dure plusieurs jours. Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs, les personnes âgées sont particulièrement exposées au risque du coup de chaleur (hyperthermie) doublé de déshydratation.

Quelques conseils :

- ne pas rester en plein soleil,
- maintenir son logement à l'abri de la chaleur (fenêtres et volets fermés la journée, aérer aux heures plus fraîches),
- éviter la consommation d'alcool mais boire beaucoup d'eau,
- passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé,
- éviter les efforts physiques intenses,
- donner des nouvelles à son entourage.

Dans un souci de prévention, le CCAS de la ville de Manduel met en place un dispositif spécifique pour aider les personnes vulnérables qui pourraient être confrontées à une situation de canicule.



Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur un registre nominatif.

Le plan canicule est actif dès le 1^{er} juin.

L'objectif consiste à repérer les personnes les plus fragiles et avoir un rôle d'information concernant les bonnes pratiques pour affronter la chaleur.

En cas de canicule, les personnes recensées seront contactées par un agent du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour vous faire connaître, vous pouvez remplir un formulaire qui sera disponible en mairie ou contacter le Centre Communal d'Action Sociale de Manduel au 04 66 20 51 52.

Ce recensement repose sur une démarche volontaire.

EHPAD

100 printemps

C'est avec beaucoup d'émotion que M. le Maire et quelques élues se sont rendus à l'EHPAD de Redessan, le 12 février 2019, pour célébrer les 100 printemps de Mme Andrée Brisson, native de Manduel.

Pour cette occasion, bonbons, gâteaux et anecdotes sur la commune sont allés bon train.



COMMÉMORATIONS

Le début de l'année a été marqué par les actions traditionnelles.

L'assemblée générale des associations « UNC » et « CMVEVG » ont marqué l'engagement et la pérennité des actions citoyennes et devoir de mémoire de ces associations.

Le 19 mars, la FNACA a commémoré la signature des accords d'Évian.

Des cérémonies se dérouleront dans les mois à venir :

- fin avril, mémoire de la déportation,
- 8 mai, armistice marquant la fin de la guerre 1940-1945,
- 8 juin, fin de la guerre d'Indochine,
- 18 juin, appel du général de Gaulle à la résistance et au combat.

Une fois de plus, la municipalité vous remercie par avance pour votre engagement et votre présence pour marquer le souvenir de ces moments d'histoire et de citoyenneté.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2019

Le 8 mai 2019, les Manduellois ainsi que les autorités civiles et militaires se sont réunis, malgré un temps maussade, autour du monument aux morts afin de commémorer le 74^e anniversaire de la victoire des forces alliées contre celles de l'axe qui mettait fin à la seconde guerre mondiale.

Nul continent, nul océan, nulle mer ne furent épargnés par ce conflit armé dont quasiment chaque partie du globe fut le théâtre d'opérations. Il demeure le plus vaste que l'humanité ait à ce jour encore jamais connu, ayant mobilisé plus de 100 millions de combattants de 61 nations et tuant environ 62 millions de personnes, dont une majorité de civils.



Même acculée, la France n'a jamais cessé d'être la France, à l'image de la résistance, armée de l'ombre, sur le territoire national, à Londres, ou encore en Afrique, ayant lutté dès les premiers instants contre l'envahisseur ; ou encore les justes parmi la nation, français anonymes qui ont au péril de leurs vies caché et protégé leurs concitoyens car juifs.

Ce 18 mai avait une résonance particulière. C'est en effet cette date si symbolique qui a été choisie pour procéder à la signature d'une charte de jumelage. Celle-ci vise à unir le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nîmes - Laudun - Lardoise à la commune et affermir le lien armée-nation.



L'occasion pour les citoyens présents et les élus de rendre hommage à nos forces armées déployées sur le sol français ou en opérations extérieures dans le cadre de la protection du territoire.

Le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nîmes - Laudun - Larzac, composé à proportions égales de personnels militaires et civils, œuvre au quotidien dans l'appui administratif et logistique aux régiments de 4 départements, du Gard au Larzac.

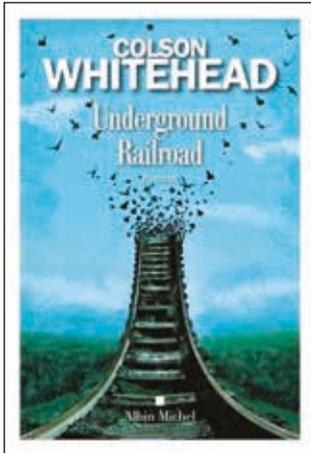
Cette charte a été rédigée et mise en valeur par deux manduellois, M. LEBARBENCHON et Mme RANC.

La médaille de la ville a été remise au Lieutenant Colonel LEDOUX, chef de corps commandant le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nîmes - Laudun - Lardoise ainsi qu'au Sergent BOLLIN, engagé au sein de ce même Groupement, Manduellois d'adoption depuis déjà quelques années, qui a su se porter volontaire pour conduire le piquet d'honneur présent au cours de la cérémonie de commémoration.



LE COUP DE ♥ DES BIBLIOTHÈQUES

Underground railroad de Colson Whitehead



En 2017, Colson Whitehead recevait le prix Pulitzer pour *Underground railroad*, trente ans après sa compatriote afro-américaine Toni Morrison pour *Beloved*, ces deux récits plongeant le lecteur dans une évocation sans concession de l'esclavage aux États-Unis. Dans le livre de Colson Whitehead, chaque chapitre porte le nom

d'une ou d'un protagoniste blanc ou noir, victime ou bourreau, de cette histoire : l'évasion de Cora et Caesar, deux esclaves des plantations de coton en Géorgie.

Tandis que Caesar trouvera la mort rapidement, Cora, tantôt sauvée, tantôt condamnée, trouvera la liberté au bout du chemin grâce à ce que l'on avait surnommé l'underground railroad, ce réseau de points de rencontre, de routes secrètes, de moyens de transport, de lieux d'accueil protégés et d'assistance apportée par les sympathisants abolitionnistes.

L'auteur réussit à matérialiser la métaphore, la terminologie désignant les rouages et membres du

réseau empruntant au domaine ferroviaire, et le décrit tel un chemin de fer souterrain.

Au cours du XIX^e siècle, environ 100 000 esclaves se seraient échappés grâce au railroad et ce avec l'aide de certaines congrégations religieuses telles que les quakers.

C'est à une plongée en enfer que Colson Whitehead invite le lecteur : rien n'est épargné du quotidien de ces hommes, femmes et enfants, ravalés au rang de biens matériels et de machines à produire, sans parler du sadisme incommensurable de la grande majorité des blancs des états du sud.

Une déshumanisation qui contraste avec le soin apporté par l'auteur dans la description des personnages et notamment de leurs lignées.

Ce roman apporte un éclairage précieux sur l'héritage américain de la violence et les rapports inter-raciaux non seulement aux États-Unis mais aussi dans le monde entier.

Un livre rare qui marque la conscience.



Pour prolonger votre lecture, vous trouverez aussi à la médiathèque :

Films :

- *The birth of a nation* / Nate Parker
- *12 years a slave* / Steve McQueen

Romans adultes :

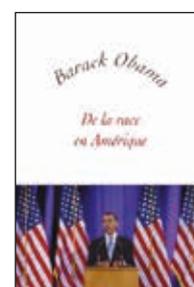
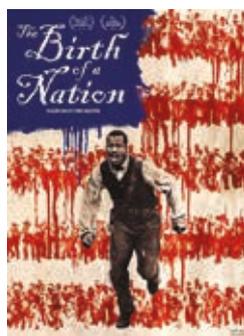
- *Beloved* / Toni Morrison
- *L'Affaire de l'esclave Furcy* / Mohammed Aïssaoui
- *Racines* / Alex Haley

Documents adultes :

- *De la race en Amérique* / Barack Obama
- *De l'esclavage, plaidoyer pour John Brown* / Henry David Thoreau
- *L'Abolition de l'esclavage* / Nelly Schmidt

Livres jeunesse :

- *L'Esclave qui parlait aux oiseaux* / Yves Pinguilly, Zaü
- *Un Homme* / Gilles Rapaport
- *Chasseur de noirs* / Daniel Vaxelaire



CENTRE GEORGES BRASSENS

Chorale municipale « Comm'Un Accord »

La chorale municipale « Comm'Un Accord » répète tous les jeudis de 19h à 20h30, salle des Garrigues. Autour du chef de chœur et professeur de chant, Cécile PAUT, la chorale compte 40 choristes environ. Répartis sur 3 pupitres (Alto, Soprano et Mezzo), on y trouve facilement une place adaptée à sa voix.

Le répertoire est composé essentiellement de variétés françaises contemporaines (Hallyday, Gall, Goldman, Polnareff, Aznavour...), d'une pincée de Gospel et d'œuvres classiques.

Souvent associée au groupe vocal de Calvisson « Les Not'en bulles », la chorale « Comm'Un Accord » assure une activité dynamique sous le signe de la bonne humeur.

Cette saison, nous nous sommes produits

régulièrement (Noël des Créateurs à Vestric et Candillac, Marché de Noël « Noël pour tous ») à Manduel mais aussi

dans les maisons de retraite. Nous avons aussi participé au concert au profit de Rétina organisé par la chorale « Li Cantaïre » de Rodilhan.

Forts de l'accueil chaleureux que le public nous réserve à chacune de nos prestations, c'est avec un immense plaisir que la chorale accueille régulièrement de nouvelles voix pour chanter en chœur.

Bienvenue donc à toutes et tous, quels que soient votre âge et votre niveau vocal.

Vous pouvez venir faire un essai et vous inscrire tout au long de l'année.



École municipale de danse

Pour cette saison, l'école municipale de danse a, une fois encore, participé au concours régional de Carcassonne. Les élèves sont revenues de ce week-end dans l'Aude avec des médailles et des sourires qui faisaient plaisir à voir.



L'école nous a aussi gratifié de moments exceptionnels lors du « repas solidarité partage » organisée par le centre social, le 24 novembre 2018, en proposant, aux personnes présentes, des chorégraphies originales de Frédéric Cervera, le professeur, sur des musiques de grands compositeurs et interprètes tel que Jacques Brel ou, plus classique, Frédéric Chopin.

Le gala de fin d'année est prévu le mercredi 19 juin au théâtre C. LIGER à Nîmes (Centre Pablo Neruda) à 20h précises. L'entrée est gratuite et ouverte à tous (dans la limite des places disponibles).

Merci de réserver vos places.
Inscriptions toute l'année.

École municipale de musique

Lors de l'audition, les huit professeurs de l'école ont présenté des élèves motivés, appliqués et heureux de montrer à leurs parents et amis les progrès accomplis depuis le début de l'année.

Les spectateurs ont été charmés par le niveau de nos jeunes et moins jeunes musiciens ou chanteurs. Solistes, groupes et orchestre ont enchanté le public qui assistait à cette soirée conviviale, ce mercredi 30 janvier à la salle Bernard Gimenez.

La prochaine audition aura lieu dans cette même salle, le mercredi 26 juin 2019.

Inscriptions toute l'année pour les enfants (à partir de 4 ans), adolescents et adultes résidents ou non-résidents.



CENTRE GEORGES BRASSENS

Écoles municipales de musique,
chorale et de danse

21 rue Colbert (1^{er} étage) - Manduel

Renseignements & inscriptions toute l'année
au 04 66 20 61 79 auprès de Muriel Ribière

Par mail : muriel.riberie@manduel.fr



Naissances

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie. Il est arrêté à la date du 14 mai 2019.

Timéo CHARLUET, né à Nîmes le 3 novembre 2018
Louis, Maurice ROBERT, né à Nîmes le 19 novembre 2018
Jade, Lisa, Hélène LAI, née à Nîmes le 21 novembre 2018
Nicolas, Raphaël, Gabriel, Michel ROBARDEY né à Nîmes le 2 décembre 2018
Rafaël, Jean-Claude, Philippe FOURNIER, né à Nîmes le 9 décembre 2018
Mélissa, Hnub-Ci, XIONG, née à Nîmes le 21 décembre 2018
Llyana Eléa BONNET, née à Nîmes le 28 décembre 2018
Milhan, Frédéric, Nour-Eddine MOHAMED, né à Nîmes le 1^{er} janvier 2019
Luna, Mélissa MARQUES, née à Nîmes le 5 janvier 2019
Lison, Béatrice, Marie-Claire LEMBRÉ, née à Nîmes le 12 janvier 2019
Maël ; Stéphane, Sauveur JAAFRI LEVY, né à Nîmes le 15 janvier 2019
Louis, Claude, Serge ROUX, né à Nîmes le 31 janvier 2019
Reda BOUALLAGUA, né à Nîmes le 31 janvier 2019
Léa, Laurène CLAVELIN, né à Nîmes le 5 février 2019
Enzo Joseph Roger CANTONI, né à Nîmes le 8 février 2019

Ethan Aimé William SCIO, né à Nîmes le 8 février 2019
Maxime, Paul BENITO, né à Nîmes le 19 février 2019
Valentin FAUVET PLAZI, né à Nîmes le 19 février 2019
Antoine Thierry Didier CAZOLIVE, né à Nîmes le 22 février 2019
Lou LUXEMBOURGER DUARTE, née à Nîmes le 27 février 2019
Marvin GOARANT, né à Nîmes le 7 mars 2019
Kélyan, Patrick, Jean-Louis GOUGE, né le 18 mars 2019
Malone, Tyler ZAIRE, né à Nîmes le 22 mars 2019
Pénélope RAHMANI, née le 02 avril 2019 à Nîmes
Mathis KUENEMANN MARTIN, né le 10 avril 2019 à Nîmes
Mélya ALI HAMIDI, née le 11 avril 2019 à Nîmes
Ethan LAI RIBEIRO, né le 11 avril 2019 à Nîmes
Ihsan ACHOUAOU, né le 24 avril 2019 à Nîmes
Julia TORREILLES, née le 25 avril 2019 à Nîmes
Alicia GUILLAUMONT, née le 27 avril 2019 à Nîmes



Mariages

Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 14 mai 2019.

Thierry HEU et Minalor YONGKHUE, le 12 janvier 2019
Jéthro TETTIRAVOU et Kayla MOORE, le 9 février 2019
Tsab YANG et Marie-Claire LY, le 23 mars 2019

Luis DE ALMEIDA LOPES et Nelly ACCOS, le 2 avril 2019
Médy TABET et Séverine SEILLET, le 4 mai 2019



Décès

Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 14 mai 2019.

CHA Da, décédé le 11 novembre 2018 à Manduel
LOMBARDO Sauveur, décédé le 11 novembre 2018 à Nîmes
ASCIAK Jean, décédé le 15 novembre 2018 à Nîmes
CAHUZAC Max, décédé le 18 décembre 2018 à Nîmes
LECLERC née VILLA Rolande, décédée le 20 décembre 2018 à Nîmes
TORREGROSSA Jean-Pierre, décédé le 30 décembre 2018 à Manduel
PELLISSIER Alain, décédé le 2 janvier 2019 à Nîmes
JULIEN Jean-Louis, décédé le 15 janvier 2019 à Uzès
BAEZA née CRUZ Dionisia, décédée le 29 janvier 2019 à Avignon
GUERIN Jean-Pierre, décédé le 1^{er} février 2019 à Nîmes
CARBONNEAU Jacques, décédé le 12 février 2019 à Montpellier
MAESTRE née LARRÉ Nicole, décédée le 21 février 2019 à Nîmes
HOMAGE née BRAILLARD Denise, Marguerite décédée le 25 février 2019 à Nîmes
DANDOIT Jean, Albert décédé le 2 mars 2019 à Nîmes
COULOMB Jean-Louis, décédé le 4 mars 2019 à Manduel
MARCO née RUBIO Purification, décédée le 11 mars 2019 à Manduel
HYPOLITE Noël, décédé le 13 mars 2019 à Manduel
MARTINETTI Marie-Laure, décédée le 7 mars 2019 à Nîmes
CHAMPEROUX née ODDO Géromine, décédée le 12 mars 2019 à Nîmes
YONNET Jean, décédé le 12 mars 2019 à Nîmes
LEVASSEUR Pierre, décédé le 29 mars 2019 à Nîmes
SANTA CRUZ née LAURENT Christelle, décédée le 26 avril 2019 à Nîmes

Jean COULOMB nous a quittés

Jean Coulomb est décédé le 4 mars 2019 à Manduel entouré de l'affection des siens dans sa 90^e année.

Très attaché à son village et à la culture provençale, il fut Consul de Manduel et président de l'Association Connaissance du Patrimoine de Manduel de 1999 à 2006.

Durant sa présidence, il effectua ou participa à différentes réalisations comme la restauration du puits et de sa noria à proximité des jardins familiaux. Toujours avec le sourire et nous faisant profiter de son savoir et de sa sagesse.



Photo et article de M. Imbert, Président de l'ACPM

Le mot de l'opposition

L'article que vous lisez a été transmis à la mairie le 22 mars pour une publication lors de la deuxième quinzaine d'avril... A cette date, ni le rapport d'orientations budgétaires, ni le budget n'auront été débattus en conseil municipal. Il nous est donc impossible de vous faire part de notre analyse de ce budget, le dernier que la majorité actuelle pourra mettre en œuvre lors de cette mandature.

Vous constatez régulièrement que la mairie annexe créée il y a peu de temps, à la place de la salle des associations, ne fonctionne pas. Cela nous conforte dans l'idée que cet aménagement coûteux était parfaitement inutile.

Les travaux sur le cours J.Jaurès vont se poursuivre pendant plusieurs mois. Il s'agit selon la municipalité d'« embellir » cette place. Nous préférons qu'on la rende plus fonctionnelle, qu'on fasse des travaux durables. Nous regrettons que le pluvial n'ait pas été totalement traité, qu'on laisse en l'état la rue de la Paix. Pourquoi déplacer de quelques mètres les deux oliviers devant la mairie ? Pourquoi refaire la partie centrale de la place alors qu'elle est en parfait état ? Quel est l'état réel des platanes ? Pourquoi refaire quasiment à l'identique la zone bleue, mise en place –à grands frais !- pendant peu de temps, sans tirer les leçons des dysfonctionnements ? Beaucoup d'argent public dépensé inutilement alors qu'il y a tant à faire dans la commune !

Si nous nous réjouissons que la construction de la gare TGV avance bien, que les délais soient respectés, nous sommes en revanche plus inquiets sur le silence qui entoure le projet de développement économique sur le site de la gare... La majorité municipale ne semble pas être concernée par ce projet pourtant très important pour la commune... Dommage.

Enfin, au risque de nous répéter, comme vous, nous constatons chaque jour un peu plus le manque d'entretien général de la commune, des voiries en très mauvais état, des espaces verts mal entretenus, un nettoyage très insuffisant...

Matéo Escamez - Denise Faraldo - Nasser Gouchène - Gérard Rival

Aucun nouvel article ne nous est parvenu après notre courrier en date du 14 mai et ce jusqu'au 21 mai pour des modifications ou des rajouts.

Texte non fourni

Aline Traynard, conseillère municipale du groupe des Non inscrits.

Le temps de la réflexion, de l'écoute et des échanges sont pour nous les éléments moteurs de notre travail au quotidien.

L'écoute et les échanges parce que chacun est acteur du « bien-vivre » à Manduel et vous l'avez toutes et tous prouvé lors des réunions publiques auxquelles vous étiez conviés. Toujours venus en nombre, désireux de comprendre et demandeurs de réponses.

La mise en place de la zone bleue « test », il y a quelques mois avant les travaux, illustre bien l'importance de l'écoute. Suite aux différents échanges avec chacun d'entre vous (commerçants, riverains, Manduellois) nous avons su modifier, corriger ce qui pouvait poser problème dans la mesure du raisonnable.

Le temps de la réflexion enfin parce que des projets réalisés à « l'emporte-pièce » se révèlent souvent inadaptés aux besoins de la collectivité et des usagers ; alors oui ! Nous sommes conscients que certains Manduellois éprouvent un sentiment de lenteur quant à leurs réalisations mais nous nous faisons fort de dire : « nous prenons le temps ».

Le groupe majoritaire «Manduel Mon village »

Les textes de cette page n'ont subi aucune modification de la part de la rédaction.

Mairie

Place de la Mairie - CS 20014 - 30129 Manduel
Tél. : 04 66 20 21 33
Site web : www.manduel.fr
E-mail : mairie@manduel.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Permanences des élus

Tous les samedis matins de 10h à 12h, sans rendez-vous, en mairie.

CCAS

La réception se fait sur rendez-vous en téléphonant au 04 66 20 51 52.
32 rue Jeanne d'Arc.

Ordures ménagères

Jours fériés : pas de ramassage.
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Tri sélectif

Jours fériés : collecte maintenue ou reportée
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Encombrants

Renseignements auprès de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.
Inscription 48h à l'avance.
Deux encombrants par ramassage.

Déchetterie des Grimaudes

Horaires de la déchetterie du lundi au dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Jours de fermeture annuels : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Rappel : Les déchets doivent être déposés dans la déchetterie : un badge d'accès est obligatoire. La récupération est strictement interdite.

Vous pouvez contacter la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole pour tout renseignement au 04 66 02 54 54.

Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 19h
Jeudi : 10h - 12h / 15h - 19h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 9h - 12h



Un défibrillateur à votre secours

Ce défibrillateur est installé au foyer résidence pour personnes âgées « Les Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est accessible 24h/24, 7 jours/7.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour signaler une panne sur l'éclairage public, Appelez directement le :

0 800 94 06 44 Service & appel gratuits

MANDUEL

SOUTOIS
Nos énergies pour une Vie meilleure

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Marguerittes : 04 66 75 39 40

Police municipale : 04 66 20 60 22

ENEDIS Dépannage : 09 72 67 50 30

GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333

SAUR (eau) :

- de 8h à 18h : 04 30 62 10 09
- de 18h à 8h : 04 30 62 10 09

VEOLIA (assainissement) 24h/24 :
09 69 32 35 52



Les élus et le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nîmes - Laudun - Lardoise lors de la cérémonie du 8 Mai



Maison des associations

